



**CANTON DE CHAMPLAIN
RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER**

**le 2 octobre 2019
SALLE MUNICIPALE**

MEMBRES PRÉSENTS: Normand Riopel, maire
Peter Barton, conseiller
Troy Carkner, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
André Roy, conseiller
Michel Lalonde, conseiller
Violaine Tittley, conseillère
Sarah Bigelow, conseillère

ABSENCE MOTIVÉE: Gérard Miner, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale
Alison Collard, greffière
Kevin Tessier, trésorier
James McMahon, directeur des travaux publics
Marie Pageau Handfield, coordonnatrice des Services de garde
Jennifer Laforest, urbaniste senior

OUVERTURE DE LA SÉANCE - 16 H 30

La réunion a été ouverte à 16 h 30.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun conflit noté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il fut

Résolution 2019-397

Proposé par: André Roy

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le comité plénier approuve l'ordre du jour de la réunion du comité plénier du 2 octobre 2019, tel que présenté.

CARRIED

RAPPORTS DU PERSONNEL

Administration

Rapport du Service de l'administration AD-15-19 - politique sur l'approvisionnement des services

Le comité a examiné ce rapport. Il fut

Résolution 2019-398

Proposé par: Michel Lalonde

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport AD-15-19 du Service de l'administration, daté du 26 septembre 2019 relativement à une politique sur l'approvisionnement des services soit reçu et que le comité plénier recommande qu'un règlement pour l'adoption de la politique soit présenté pour considération.

CARRIED

Rapport du Service de l'administration AD-17-19 - modifications au code de conduite du Conseil

Le comité a examiné ce rapport. Il fut

Proposé par: Sarah Bigelow

Appuyé par: Violaine Tittley

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport AD-17-19 du Service de l'administration, daté du 24 septembre 2019 relativement aux modifications proposées au code de conduite du conseil soit reçu et que le comité plénier recommande que le Règlement 2019-55, un règlement qui modifie le Règlement 2019-06 qui établit un code de conduite du conseil soit présenté pour adoption.

CARRIED

Travaux publics

Rapport PWD-07-19 - Rapport PWD-07-19 - Maintenance des chemins privés

Le comité a examiné ce rapport. Le directeur des travaux publics a confirmé que le Canton devra obtenir de l'assurance additionnelle pour couvrir la maintenance des chemins privés. Il fut

Résolution 2019-400

Proposé par: Sarah Bigelow

Appuyé par: Troy Carkner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport PWCW-07-19 du Service des travaux publics, daté du 2 octobre 2019 relativement à une recommandation que le Canton continue à fournir les opérations de maintenance régulières et hivernales pour les chemins privés (ceux qui ont les droits acquis des anciennes municipalités avant l'amalgamation) soit reçu et présenté pour considération.

DE PLUS, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE ces chemins privés soient maintenus comme les routes non classées qui ne sont pas réglementées sous le *Règlement d'application d'Ontario 230-2002 Normes de maintenance minimales*, comme suit :

Nom de chemin/rue (connu comme)	Maintenance hivernale	Nivellement	Déchets/recyclage
Rue Seguin, Vankleek Hill (emprise de chemin)	Selon le Document de planification des activités hivernales « route non classée » Règlement 2019-54, Cédule B	Deux fois par an	Selon l'horaire de collecte

Rue Church, Vankleek Hill (emprise de chemin)			
Chemin Pepin Hawkesbury Ouest (emprise de chemin)			
Chemin Brabant Hawkesbury Ouest (emprise de chemin)			
Rue Dufour, L'Orignal (chemin privé)			
Extension de la Rue Montpetit, L'Orignal (chemin privé)			

DE PLUS, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE ni la Corporation du canton de Champlain ni ses officiers ou employés fassent toute promesse, assurance ou garantie que les services fournis par le Service des travaux publics seront au-dessus des normes de maintenance minimales, telles que requis par règlement et tel que détaillé par le règlement 2019-54, et toutes modifications qui y sont apportées. La norme veut que les personnes qui conduisent agissent de manière responsable et conduisent leur véhicule en tout temps de manière raisonnable, en tenant dûment compte des conditions météorologiques et de l'état de la chaussée.

DE PLUS, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous frais pour l'entretien des fossés et l'approvisionnement en gravier soit la responsabilité des propriétaires adjacents de chaque chemin privé. Le Canton épandra le gravier à l'aide de l'équipement du Canton si les propriétaires se coordonnent avec le directeur des travaux publics pour l'un des deux nivelages annuels.

DE PLUS, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Canton étende l'assurance de responsabilité commerciale pour couvrir l'entretien des chemins privés, comme décrit ci-dessus pour la prime d'assurance annuelle supplémentaire.

CARRIED

Note de service - projet de transport inter municipal (arrêts d'autobus)

Le directeur des travaux public a informé le comité que le Canton a considéré les nombreux arrêts d'autobus proposés par CUPR and que le Canton recommande de commencer avec deux arrêts à Vankleek Hill and deux arrêts à L'Orignal. Ces arrêts n'enlèveront aucun stationnement sur la rue. Les arrêts peuvent être déplacés ou le nombre d'arrêts peut être augmenté au fur et à mesure que le projet pilote avance, si nécessaire.

Rapport AD-16-19 - Projet de transport inter municipal - entente avec les Comtés unis de Prescott et Russell

Résolution 2019-401

Proposé par: Troy Carkner

Appuyé par: André Roy

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport AD-16-19 du Service de l'administration, daté du 26 septembre 2019 relativement à une entente avec les Comtés unis de Prescott et

Russell (CUPR) pour la maintenance des arrêts d'autobus soit reçu et que le comité plénier recommande qu'un règlementation soit présenté pour considération.

CARRIED

Services de garde

Centre Éducatif Champlain à l'École catholique St-Jude - mise à jour

La directrice générale a informé le comité qu'elle a parlé au surintendant du *Catholic District School Board* relativement au faible taux d'inscription. Le nombre a augmenté à 8 et le conseil scolaire a accepté de ne pas résilier l'entente pour le moment, mais il réévaluera la situation en janvier 2020.

Eau-Égout / Agence ontarienne des eaux

Réjet à haut résistance dans l'usine de traitement des eaux usées de Vankleek Hill

Le maire a présenté au comité un compte rendu de la question du rejet à haut résistance qui a une incidence sur l'usine municipale de traitement des eaux usées à Vankleek Hill.

L'usine de traitement des eaux usées de Vankleek Hill a récemment fait l'objet d'une rénovation et d'une réfection de 9,2 millions de dollars, dont 3 millions de dollars sont payés par les utilisateurs du système municipal d'aqueduc et d'égout.

Le canton travaille avec une entreprise locale pour trouver une solution permettant de réduire le rejet à haut résistance de leurs installations de production.

La société en question a investi beaucoup de temps et d'argent dans un système interne de prétraitement ; cependant, le système n'a pas donné les résultats souhaités.

Tout le monde travaille ensemble pour trouver une solution de protection de l'infrastructure, pour s'assurer que l'efficacité du processus de traitement ne soit pas affectée et que le canton reste en conformité avec les limites saisonnières des effluents de rejets des lagons définies par le ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs.

L'Agence ontarienne des eaux (AOEW) continuera de prélever des échantillons hebdomadaires des installations de production de la société afin de surveiller et de s'assurer que leur rejet est intégralement traité et conforme au règlement avant d'être relâché dans le système municipal de collecte des eaux usées.

AUTRES SUJETS

Aucun

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Chamberlain, journaliste aux Éditions André Paquette, a demandé si des abris sera construits aux quatre arrêts d'autobus du Canton. Le maire a dit qu'il n'y aura pas d'abris. M. Chamberlain a demandé aussi le nom de la compagnie qui relâche le rejet à haut résistance dans l'usine de traitement des eaux usées de Vankleek Hill. Le maire a refusé de fournir le nom en ce moment afin de protéger la compagnie. M. Morgan, journaliste, à The Review, a demandé depuis combien de temps dure ce problème. Le maire a indiqué qu'il y a eu des problèmes depuis 2017.

RENCONTRE À HUIS CLOS

À 15 h 15 le Conseil a décidé d'aller en réunion à huis clos pour discuter de trois sujets. Il fut

Résolution 2019-402

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Violaine Tittley

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil ouvre une réunion à huis clos afin de discuter de renseignements privés concernant des personnes qui peuvent être identifiées, la disposition projetée d'un bien-fonds; ainsi que les négociations, sous l'égide des sections 239.(2)(b), (c) et (k) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

CARRIED

Terrain municipal - 79 avenue Derby

Inondation de L'Orignal

Ressources humaine - Directeur/directrice des Services de garde

La réunion à huis clos s'est terminée à 19 h 01 et la réunion du comité plénier a repris.

Terrain municipal - 79 avenue Derby

Suite aux discussions à huis clos, il fut

Résolution 2019-405

Proposé par: Sarah Bigelow

Appuyé par: Troy Carkner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le comité plénier recommande que le canton de Champlain conclut une entente avec le *Vankleek Hill Senior Citizens Manor*, un organisme de logements sans but lucratif, pour les assister à développer une complexe de logements pour personnes âgées, qui comprendraient la vente du terrain municipal à 79, avenue Derby pour 1,00 \$.

CARRIED

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion du comité plénier - à confirmer

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquentement, il fut

Résolution 2019-404

Proposé par: Peter Barton

Appuyé par: Violaine Tittley

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion du comité plénier du 2 octobre 2019 soit ajournée.

CARRIED

La réunion du comité plénier a été ajournée à 18 h 13.

NORMAND RIOPEL, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE

